



3^{EME} COLLOQUE FRANCO-DOMINICAIN SUR L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

« Arbitrage international et réparation du dommage »

5 & 6 avril 2018
Hôtel Real Intercontinental
Saint Domingue, République dominicaine

Sous la coordination de :

Ramilka Taveras-Urzhumova
Avocate aux barreaux de Paris et de la République dominicaine

Avec l'appui de:



MIC
MINISTERIO DE
INDUSTRIA Y COMERCIO
REPÚBLICA DOMINICANA



 **AIRCARAÏBES**



T A V E R A S
P A R T N E R S
INTERNATIONAL



Inscriptions:
info@ccifranco-dominicana.org
Tel : + 809 472 05 00

Programme du colloque

5 avril 2018

14:00 – 14:45 Accueil des participants

14:45 - 15:30 Inauguration du colloque et propos introductifs.

I.- PREMIER THEME : ARBITRAGE ET REPARATION DU PREJUDICE : PANORAMA D'ENSEMBLE

Sous-partie 1 : Les principes guidant la réparation du préjudice en droit interne: regards croisés franco-dominicains.

Modérateur : Samuel Arias Arzeno, Juge de la Cour d'appel de Saint Domingue, Directeur de la faculté de droit de l'Université PUCMM

15:30 - 15:50 Réparation intégrale : les notions de *damnum emergens* et *lucrum cessans*, le lien de causalité. **Alberto Reyes, Avocat associé, cabinet Guzman & Ariza**

15:50 - 16:10 La réparation du préjudice en cas de perte de chance (en matière commerciale). **Justiniano Montero, Président de la Deuxième section de la Chambre civile et commerciale de la Cour d'appel de Saint Domingue**

16:10 - 16:20 L'évolution des règles sur la réparation du préjudice en droit français: exemple du préjudice écologique. **Florence Noire, ancien Rapporteur public auprès du Tribunal administratif de Marseille**

16:20 - 16:30 Questions/Débats

16:30 – 17:00 Pause

Sous-partie 2 : Les standards de réparation du préjudice en arbitrage commercial.

Modérateur : Ramilka Taveras-Urzhumova, Avocate aux barreaux de Paris et de la République dominicaine, Associée du cabinet Taveras Partners International

17:00 – 17:20 La réparation du préjudice par l'arbitre international en matière commerciale : quelles sont les principales particularités ? **Ivan Urzhumov, Avocat aux barreaux de Paris et de Moscou**

17:20 – 17:40 Réparation forfaitaire du préjudice par l'arbitre (clause pénale, astreinte, dommages punitifs, préjudice moral). L'arbitre a-t-il un pouvoir général d'évaluer forfaitairement le préjudice ? **Stephan Adell, Avocat associé, Squire Patton Boggs**

17:40 – 18:00 La réparation du préjudice subi par un agent commercial: la loi dominicaine n°173-66 et son application en matière d'arbitrage. **Juan Puello Herrera, Associé fondateur, cabinet Puello Herrera**

18:00 - 18:15 Questions/Débats

18 : 15 Cocktail

6 avril 2018

9:00 - 9:30 Accueil des participants.

Sous-partie 3 : Les standards de réparation du préjudice en arbitrage d'investissement.

Modérateur : Yahaira Sosa, Vice-ministre, Ministère de l'industrie, du commerce et des PME

9:30 - 10:00 Les standards de réparation du dommage dans l'arbitrage d'investissement : cas d'expropriation. **Brigitte Stern, Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Arbitre international.**

10:00 - 10:20 La réparation du préjudice dans les arbitrages impliquant la République dominicaine. **Leydelin Contreras, Sous-directrice de la Direction du commerce extérieur (DICOEX) du Ministère de l'industrie, du commerce et des PME.**

10:20 - 10:45 Le droit d'agir de la société-mère dans l'arbitrage d'investissement : le préjudice de la société-mère est-il différent de celui de sa filiale ? **Sébastien Manciaux, Maître de conférences de l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI, co-modérateur du forum OGEMID.**

10:45 - 11:00 Questions/Débats

11:00 - 11:30 Pause

Sous-partie 4 : Les questions transversales liées à la réparation du préjudice en matière d'arbitrage commercial et d'investissement.

Modérateur : Guillermo Gómez, Associé du cabinet Gómez & Grateraux

11:30 - 11:50 L'astreinte appliquée par l'arbitre international : technique de contrainte indirecte ou bien forme de réparation ? **Claire Debourg, Professeure à l'Université des Antilles, Secrétaire générale de la Revue de l'arbitrage, Consultante, Gide Loyrette Nouel**

11:50 - 12:10 La question des frais de l'arbitrage : qui doit les supporter et dans quelle mesure ? *Cautio judicatum solvi* et droit d'accès au juge. **Betty Soto Viñas, Secrétaire générale du Centre de résolution alternative des différends (CRC) auprès de la Chambre de commerce de Saint Domingue**

12:10 - 12:30 Les intérêts antérieurs et postérieurs au prononcé de la sentence : qui doit les déterminer et sur quelle base ? **Lucas Guzmán López, Avocat associé, cabinet Guzman & Molina**

12:30 - 12:45 Questions/Débats

12:45 - 13:45 Déjeuner

II.- DEUXIEME THEME : L'EVALUATION DU DOMMAGE DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Modérateur : Rosa E. Díaz, Associée, cabinet Jiménez Cruz Peña

13:45 - 14:10 La preuve du dommage devant l'arbitre et le rôle des experts financiers : quel est le degré de certitude requis pour démontrer le montant du préjudice ? **Anton de Feuardenet, Expert économique et financier, Senior Partner, Fair Links**

14:10 - 14:40 Les principales méthodes d'évaluation du dommage dans l'arbitrage commercial et d'investissement. **Benjamin Roux, Expert économique et financier, Directeur, Fair Links**

14:40 - 15:00 L'évaluation du préjudice dans l'arbitrage en matière de construction : exemples pratiques. **Carlos Arrue Montenegro, Docteur en droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas, Avocat chargé du contentieux international arbitral de l'Autorité du Canal de Panama**

15:00 - 15:15 Questions/Débats

15:15 - 15:45 Pause

15:45 - 16:30 Table ronde : L'évaluation du dommage dans des affaires complexes : discussion sur des exemples dans différents secteurs:

- Energie renouvelable,
- Hôtellerie,
- Construction, etc.

III.- TROISIEME THEME : LE TRAITEMENT DE LA QUESTION DU DOMMAGE AU STADE DU CONTROLE ET DE L'EXECUTION DE LA SENTENCE ARBITRALE

Modérateur : Ismael Comprés, Avocat associé, cabinet Ortiz & Comprés, membre du Bureau de direction du Centre de résolution alternative des différends (CRC) auprès de la Chambre de commerce de Santiago

16:30 - 17:00 Le contrôle exercé par le juge étatique (de l'annulation ou d'exequatur) sur la détermination du dommage par l'arbitre international. **Charles Jarrosson, Professeur de l'Université Paris II Panthéon-Assas, Arbitre international**

17:00 - 17:20 L'expérience du juge dominicain en matière de contrôle de la détermination du dommage par l'arbitre. **Juan Biaggi, Magistrat à la Cour suprême de la République dominicaine**

17:20 - 17:45 Questions/Débats

17:45 - 18:00 Propos conclusifs, **Marcos Peña Rodríguez, Avocat associé, cabinet Jiménez Cruz Peña**